

Conditions Générales de Vente

Ordin@tus

Article 1 : Confidentialité

Ordinatus s'engage à respecter la confidentialité des fichiers clients en évitant de les ouvrir sauf après accord du client. Si par mégarde, par erreur ou par nécessité cela devait arriver. Ordinatus s'engage à garder confidentiel tous les fichiers privés du client sauf dans les cas suivants : racisme, pédophilie, attaque aux bonnes mœurs, crimes, vandalismes, sécurité informatique, cette liste n'étant pas exhaustive.

Article 2 : Principe d'intervention du dépannage à domicile

Après avoir accepté les conditions générales de vente, le client est informé de la démarche entreprise à savoir un forfait pour frais de main d'œuvre et de déplacement concernant 1 ordinateur ou 1 matériel avec 1 panne assortis éventuellement des frais de réparation matériel ou logiciel quel qu'en soit la nature. Selon le diagnostic différent, un autre tarif s'appliquera indiqué article 3.

Article 3 : Tarifs

Le tarif minimum est celui de la main d'œuvre auquel peut s'inclure le déplacement avec un temps maximum de travail de 2 heures. Au delà le tarif est facturé par heure(s) supplémentaire(s).

Viennent s'ajouter le tarif des prestations effectués sur l'ordinateur ainsi que sur ses composants matériels, logiciels, ses accessoires, ses périphériques etc... Ces tarifs sont variables d'une prestation à l'autre et s'ajoutent. Le client peut demander une vérification par écrit de ce qui a été réellement fait. Le client reconnaît avoir consulté au préalable les tarifs sur le site www.ordinatus.fr

Article 4 : Exigibilité du prix

Sauf avis contraire mentionné par écrit, toute intervention est immédiatement exigible et payable au dépanneur. Le tarif est appliqué dans tous les cas sauf en cas d'échec ou d'absence de solution, néanmoins Ordinatus se réserve le droit de réclamer soit le déplacement et/ou les frais de main d'œuvre.

Article 5 : Concernant les virus

Un virus peut aller jusqu'à détruire le système d'exploitation voire le matériel. La réparation peut dans ce cas comprendre la détection, l'éradication du ou des virus, voire le formatage d'un disque dur et la réinstallation du système d'exploitation selon les cas hors coût des pièces éventuelles à changer et éventuellement en supplément du tarif énoncé en annexe 3. Dans le cas d'un ou de virus extrêmement dangereux et si le client insiste pour conserver ses données (images, photos, musiques, vidéos, documents, autres...), en aucun cas et après avoir averti le client de façons substantielles, celui-ci ne pourra se retourner contre [Ordin@tus](http://www.ordinatus.fr), voire réclamer un remboursement si la même machine, ou un autre PC est endommagé, détruit, instable... par les faits similaires.

Article 6 : Devis

Un devis sera établi dès que le montant des réparations ou du matériel à changer est supérieur à 150€ selon l'arrêté du 2 mars 1990. Il n'est pas un engagement pour une exécution immédiate tant qu'il n'est pas confirmé et accepté.

Article 7 : Panne après intervention et garantie

Suite à une intervention, la panne réparée sera démontrée et acceptée de visu par le client. En cas de récurrence ou en cas d'une panne nouvelle suite à cette intervention, Ordinatus ne saurait être tenu responsable de cette nouvelle panne. Aucun lien apparent ne peut être vérifié entre une panne ancienne et une nouvelle même dans des laps de temps relativement court sauf s'il est avéré que la panne est identique à la précédente et est survenue dans les mêmes conditions et dans un laps de temps inférieur à 48H jour ouvrable. Dans ce dernier cas, Ordinatus garantit la réparation sous 30 jours ouvrables.

Article 8 : Pièces détachées

8.1 Le client reconnaît que le vendeur l'a informé de la période pendant laquelle il est prévisible que les pièces seront disponibles sur le marché. Toute(s) pièce(s) détachée(s) spécialement commandée(s) devra(ont) être retirée(s) dans un délai de 3 mois après information de mise à disposition. Sinon elles seront revendues par Ordinatus. Il est également précisé que les pièces détachées ne sont ni reprises, ni échangées.

8.2 Garantie : Les pièces détachées ont toute une garantie constructeur dont le délai est variable selon celle-ci. En cas de défaillance, la garantie est appliquée pièce et main d'œuvre, renvoyée au constructeur hors frais de déplacement et/ou de transport à la charge du client. La garantie s'applique notamment sur les alimentations, cartes mères, processeurs ou toute autre pièce alimentée dans un ordinateur uniquement lorsque celui-ci est protégé par une prise parafoudre et parasurtenseur. Dans le cas contraire, le client ne peut prétendre à un quelconque remplacement de pièce sous garantie.

8.3 Délais de livraison

Le délai de livraison obéit aux règles suivantes

Date limite : la date limite de livraison sera indiquée pour toutes les marchandises en commande supérieur à 500,00€. En cas de dépassement de la date de livraison du bien excédant 7 jours et non dû à un cas de force majeure, nous vous conseillons de nous appeler afin de mener une enquête auprès du transporteur. En cas de non réponse sous les 21 jours, Ordinatus s'engage à vous rembourser ou à vous commander une nouvelle pièce selon le cas.

Délai indicatif : pour les marchandises dont le prix est inférieur à 500,00€, Ordinatus n'a aucune obligation de fixer un délai de livraison. Néanmoins, la règle commerciale veut qu'un délai indicatif soit mentionné au client et que le vendeur mette tout en œuvre pour respecter ce délai. Aucun remboursement ne peut être réclamé dans ce cas.

Article 9: Accès Internet

10.1 Installation : Ordinatus installe des accès Internet. L'opérateur choisit demeure le prestataire de service du client tant en terme de facturation de l'abonnement à l'accès que d'assistance technique, Ordinatus facturant les frais d'installation. Sont compris dans le forfait d'installation la configuration d'un accès avec un routeur ("box") ou un modem et d'une seule adresse de messagerie. Tout autre prestation est en sus.

10.2 Panne Internet: Ordinatus se déplace également pour réparer des accès Internet défaillant. Dans ce cas, il est possible qu'Ordinatus soit obligé d'appeler la hot line de l'opérateur. Tous les frais de communications sont dans ce cas supportés par le client depuis l'un de ses téléphones fixes ou mobiles.

Article 10: informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification relatifs aux données personnelles vous concernant. Vous recevrez par mail notre newsletter périodiquement. Selon la législation, un lien vous permettra de vous désabonner sans conditions.

Article 12: Litiges

Les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. En cas de procédure judiciaire, les Tribunaux compétents seront ceux fixés par le Code de Procédure Civile.

Article 13 : Installation de logiciel piraté ou de copies illégales :

En aucun cas Ordinatus ne peut manipuler, installer des logiciels piratés ou des copies illégales. Dans les cas suspects et si le client ne peut fournir de licence, Ordinatus ne peut être poursuivi pour usage de copie illégale ou de piratage.